



VIGNENo 01 – 3 mai 2012

EN BREF:

- Degrés-jours et développement.
- Actions de prévention AVANT et APRÈS le DÉBOURREMENT : blanc, anthracnose et exceriose.
- Nouvelles homologations : NOVA, INSPIRE, AIM EC.
- Modification de la dose d'application de la CHAUX SOUFRÉE (LIME SULPHUR).
- Traitements herbicides.
- Protection contre le gel.
- Références.

BONNE NOUVELLE SAISON!!!

DEGRÉS-JOURS ET DÉVELOPPEMENT

Une accumulation d'environ 25 à 29 degrés-jours en base 10 °C est nécessaire pour le débourrement de la vigne. Cette accumulation est atteinte dans certaines régions les plus chaudes.

Stades phénologiques observés selon l'échelle de Lorentz



1: Dormant



3 : Bourgeon dans le coton



5: Pointe verte





Degrés-jours (°C) en base 10 accumulés du 1er mars au 2 mai 2012 en moyenne selon les régions

Région	Moyenne	Stades phénologiques observés au champ
Bas-Saint-Laurent : Trois-Pistoles	13,6	-
Capitale-Nationale : Cap-Tourmente, Château-Richer, Saint-François	19,8	1-3 (30 avril)
Centre-du-Québec* : Saint-Winceslas, Tingwick	29,9	-
Chaudière-Appalaches : Saint-Flavien, Scott	20,7	1-3 (1 ^{er} mai)
Estrie: Lennoxville, Magog, Richmond	36,4	-
Lanaudière : Barrage Saint-Didace, Joliette	19,5	-
Laurentides : La Macaza, Mirabel, Oka	29,9	3 (30 avril)
Montérégie-Est : Barrage Choinière, Brome, Frelighsburg, Marieville, Saint-Hyacinthe, Verchères	43,7	3-5 (30 avril)
Montérégie-Ouest : Coteau-du-Lac, Hemmingford, L'Acadie, Saint-Bernard-de-Lacolle, Sainte-Clothilde	47,7	3-5 (30 avril)
Outaouais : Chénéville, Luskville, Montebello	27,5	1-3 (27-28 avril)
Saguenay–Lac-Saint-Jean : Lac-Sainte-Croix	12	-

Les régions en caractères gras sont celles qui ont atteint le nombre de degrés-jours requis pour le débourrement de la vigne.

Données provenant d'Agrométéo

ACTIONS DE PRÉVENTION AVANT ET APRÈS LE DÉBOURREMENT

Blanc et anthracnose

Application de polysulfure de calcium (CHAUX SOUFRÉE ou LIME SULPHUR), de préférence avant le débourrement pour éviter la phytotoxicité, mais possible jusqu'à la pointe verte.

Homologué contre le blanc de la vigne, il réduit également l'inoculum de l'anthracnose. De préférence, faire le traitement le plus tôt possible en début de saison, à un moment où le produit pourra bien sécher sur le feuillage (12 h) et lorsque les risques de gel durant la nuit suivant le traitement sont absents.

Notez que les traitements contre le blanc peuvent aussi être faits à différents moments : en prévention, dès les premiers signes de la maladie, à l'éclosion des bourgeons, lorsque les nouvelles pousses auront de 1 à 3 cm, et en pré et postfloraison.

Pour l'anthracnose, en plus de ce traitement préventif, il est maintenant possible d'effectuer un autre traitement préventif, donc avant l'apparition de la maladie. Voir la section des nouvelles homologations.



Excoriose

Les produits à base de CUIVRE appliqués au stade dormant, directement sur le cordon, réduisent l'inoculum de l'excoriose, du blanc et de la pourriture noire. De plus, une application de cuivre en saison est aussi efficace contre le mildiou. Les produits à base de cuivre ne sont pas recommandés sur la plupart des cultivars de raisins de table et à jus à cause des brûlures graves qu'ils peuvent causer sur les fruits.

Des traitements avec les matières actives captane et folpet peuvent aussi être faits lorsque les nouvelles pousses ont de 1 à 5 cm et répétés lorsqu'elles ont de 10 à 15 cm.

Sur les **cépages sensibles**, ayant un **historique d'excoriose**, il est recommandé **d'intervenir après le débourrement** lorsque les vignes restent mouillées pendant plusieurs jours.

Le cultivar « De Chaunac » est très sensible à cette maladie, « Ste-Croix » est sensible, tandis que « Baco Noir, Marechal Foch, Seyval blanc et Vandal Cliche » sont moyennement sensibles.

Bien identifier la maladie avant d'intervenir.

NOUVELLES HOMOLOGATIONS DE FONGICIDES

NOVA

Contre le blanc, le mildiou, **l'ANTHRACNOSE** (nouveauté) et la pourriture grise. Les doses d'application et le nombre d'applications varient selon l'ennemi à contrôler. Délai avant la récolte (DAR) de 14 jours.

INSPIRE

Contre le **blanc** (groupe 3), IRS de 72 et IRE de 81, dose d'application de 292 ml/ha, délai de réentrée de 48 h à 10 jours selon les opérations et délai avant la récolte de 7 jours.

CHANGEMENT À L'ÉTIQUETTE

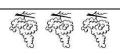
CHAUX SOUFRÉE (LIME SULPHUR)

Contre le **blanc** et un certain effet contre l'anthracnose. Une nouvelle dose d'application (73 l/1 000 l) est mentionnée sur l'étiquette depuis le 22 novembre 2011, car le produit a été concentré. Afin d'appliquer correctement le produit et ne pas avoir de mauvaises surprises, bien vérifier l'étiquette de votre contenant, puisque la dose varie selon la date de fabrication du produit.

NOUVELLES HOMOLOGATIONS D'HERBICIDES

AIM EC

Pour le **contrôle des drageons** avec une précaution particulière pour ne pas pulvériser les fruits, le feuillage et les bourgeons. À appliquer (150 ml de produit par ha, ou 75 ml par 100 l de pulvérisation) avec un adjuvant (Agral 90 ou des adjuvants Ag-Surf à 0,25 % v/v), le délai de réentrée est de 12 h et ne pas appliquer 3 jours avant la récolte.



TRAITEMENT DES MAUVAISES HERBES

Pour les vignobles rustiques et non rustiques établis (2 ans et plus) et débourrés, il est maintenant trop tard pour effectuer des traitements en prélevée. Les produits pouvant être utilisés à ce moment-ci et plus tard en saison sont : le GRAMOXONE, l'IGNITE, le VENTURE et des formulations à base de glyphosate et de simazine.

Par contre, pour les vignobles non rustiques ou non débourrés, les traitements en prélevée sont toujours possibles avec, entre autres, des matières actives tels la simazine, le dichlobénil (ex. : CASORON, 1 mois avant le débourrement avec une température inférieure à 15 °C), ou des produits comme le DEVRINOL.

L'efficacité de ces produits dépend beaucoup de la quantité de matière organique présente dans vos sols. Consultez attentivement les étiquettes pour déterminer quelle concentration appliquer chez vous et les meilleurs moments d'application.

Afin de trouver le bon produit pour contrôler les mauvaises herbes présentes, il est fortement conseillé que vous fassiez l'inventaire des herbes nuisibles de votre vignoble. Il est aussi important de connaître le type de sol du vignoble afin d'appliquer les bonnes concentrations de produit.

La pose d'un paillis de plastique avant la plantation du vignoble et le sarclage mécanique font partie des options de remplacement des herbicides.

PROTECTION CONTRE LE GEL

Pour bien se protéger contre le gel, il faut savoir à quel type de gel nous avons affaire. Il existe deux phénomènes de gel distincts : la gelée d'advection et la gelée de rayonnement. Pour plus d'information sur ce phénomène, vous pouvez consulter le bulletin d'information No 02 ordre général du 30 avril 2010 (http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02gen10.pdf).

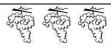
La gelée d'advection, aussi appelée gelée de plein vent, se produit quand une masse d'air froid se déplace vers une zone et entraîne des conditions glaciales. Des vents importants soufflent à mesure que le front froid s'installe. L'épaisseur de la couche d'air froid varie de 500 à 5 000 pieds. Il est difficile de protéger les cultures contre le gel quand ces conditions se produisent.

Une gelée de rayonnement se produit quand un ciel clair et des vents calmes entraînent une inversion et une chute de température sous le point de congélation près de la surface du sol. L'épaisseur de la couche d'air faisant l'obiet d'une inversion varie de 30 à 200 pieds (avec l'air chaud au-dessus).

Il existe des méthodes directes et indirectes pour limiter les dégâts de gel dans les cultures au printemps.

Les **méthodes indirectes** réfèrent au choix du site, à des pentes favorisant l'écoulement de l'air froid, aux sols plus lourds que légers, car ils emmagasinent plus de chaleur durant le jour, à la proximité d'un plan d'eau important, comme le fleuve et l'Estuaire du Saint-Laurent, à des brise-vents poreux qui laissent s'évacuer l'air froid, au choix de variétés qui débourrent plus tardivement et à une taille plus tardive.

Parmi les **méthodes directes**, il y a l'irrigation par aspersion, les hélices et les chaufferettes.



L'aspersion d'eau : on commence l'aspersion d'eau avant que la gelée ne s'installe vers 1 à 1,5 °C. Avec la baisse de température ambiante, de la glace se formera sur les tissus végétaux. La formation de la glace libère de la chaleur et protège les feuilles de la gelée. Quand la température remontera, il faudra continuer l'aspersion d'eau jusqu'à ce que la chaleur ambiante ait fait fondre complètement la glace sur les feuilles. Quand tout sera fondu, il sera temps d'arrêter le système d'irrigation.

Les chaufferettes : plusieurs petites chaufferettes sont disposées dans le vignoble, leur chaleur induit un mouvement de l'air. Elles sont efficaces dans des conditions de gel par rayonnement jusqu'à -4 °C.

DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES

- Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec.
- Guide d'identification des principales maladies de la vigne.
- SAgE pesticides : information sur les produits homologués dans la vigne, sur les délais de réentrée et ceux avant la récolte, sur les indices de risque sur la santé (IRS) et l'environnement (IRE), etc.
- Bulletin d'information « Spécial phytoprotection bio » du 14 mai 2010.
- VIGNE, Guide de protection 2011 : http://www.agrireseau.qc.ca/petitsfruits/documents/Protect_vigne_11_web.pdf.
- IRIIS phytoprotection : http://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Default.aspx. Pour une aide au diagnostic des problématiques rencontrées : maladies, insectes, phytotoxicité et autres (inscription gratuite).
- Méthodes de protection des cultures contre le gel.
- Irrigation des fraisiers pour les protéger contre le gel : techniques efficaces.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE
KARINE BERGERON, agronome – Avertisseure
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ
109, rue Saint-Charles, bureau 1.01B, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2C2
Téléphone: 450 347-8341, poste 225 – Télécopieur: 450 347-7296
Courriel: karine.bergeron@mapag.gouv.gc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 01 – vigne – 3 mai 2012

